e-mail: cgt.sidel@wanadoo.fr - tel: 9262

Site: http://syndicatcgtsidel.hautetfort.com

Tract d'information n°310 financé par les cotisations syndicales / janvier 2015



MEILLEURS VOEUX



Cher(e)s collègues,

Permettez-moi au nom du syndicat CGT SIDEL, de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que l'année qui commence vous apporte, ainsi qu'à vos proches, bonheur et santé.

Par malheur, l'année 2015 commence dans la barbarie.

Comment ne pas être sous le choc après l'attentat dont a été victime le journal Charlie Hebdo. Par cet acte barbare, les meurtriers visent directement la liberté d'expression. S'attaquer avec une telle violence à la liberté de la presse, c'est s'attaquer à la démocratie, à la République et à tous ceux qui les font vivre.

Profondément choqué par cet acte odieux, attristé et en colère, le syndicat CGT SIDEL rappelle et salue le courage de ces hommes et ces femmes qui chaque jour, chaque semaine, malgré les intimidations et les menaces, défendent la liberté de pensée et la liberté d'expression dans notre pays.

Les discours de stigmatisation visant à amalgamer une partie de la population aux tueurs ont déjà commencé à se répandre, en témoignent les prises de position de dirigeants du FN appelant à libérer la parole contre l'islam.

Nous continuerons à nous battre contre tous les amalgames et les stigmatisations véhiculés par les discours de haine.

Nous continuerons à être les porte-parole de la liberté d'expression dans tous les médias. C'est notre rôle de citoyens et de syndicalistes engagés.

2015 sera une année de combats : dans les entreprises ou dans la rue. Chaque jour, affichons et revendiquons toujours plus un syndicalisme de lutte de masse et de classe.

Faisons de 2015, une année de (re)construction sociale, beaucoup de succès pour nos luttes, c'est la meilleure chose à nous souhaiter pour 2015, car comme disait le regretté Wolinski « rien n'est trop beau pour la classe ouvrière »!

Reynald KUBECKI Secrétaire Général du syndicat CGT SIDEL e-mail: cgt.sidel@wanadoo.fr - tel: 9262

Site: http://syndicatcgtsidel.hautetfort.com

Tract d'information n°310 financé par les cotisations syndicales / janvier 2015

« NEGOCIATIONS » BONUS NON-CADRES... ET DIRECTION GROUPE...

La première réunion de négociation sur les bonus non-cadres a eu lieu le 08 janvier dernier.

La DRH nous a précisé la volonté de la direction Groupe qui est de vouloir nous imposer de nouvelles modalités de calcul du bonus pour 2014.

En effet, le Groupe ne retiendrait plus que **deux indicateurs de performance (groupe à 50% et individuel à 50%)** au lieu de trois auparavant (groupe à 30%, entité à 30% et individuel à 40%).

Un projet d'avenant à l'accord de 2011 a été présenté aux organisations syndicales.

Aujourd'hui, un accord de 2011 à durée indéterminée existe, si nous ne signons pas ce nouvel avenant, c'est l'accord qui reste en place.

Nous avons indiqué à la direction que nous serions éventuellement d'accord pour retenir deux indicateurs, à deux conditions :

- 1. Que les indicateurs de performance retenus soient à 50% SIDEL Blowing et Services (puisqu'il s'agit d'un accord SIDEL et non groupe), et 50% individuel,
- 2. Que l'échelle du calcul du bonus soit de 0 à 10% du salaire de base du salarié (au lieu de 0 à 5% actuellement) pour être identique aux bonus cadres.

Ces propositions portées par la CGT pendant cette réunion de négociation, ont été approuvées par les deux autres organisations syndicales également.

Nous n'accepterons aucune proposition de la direction, qui puisse pénaliser le pouvoir d'achat des salariés.

Car en effet, si aujourd'hui on parle de vouloir baisser les bonus non-cadres, ce sont les bonus cadres qui seront touchés également, puisque ceux-ci sont discutés chaque année en NAO!!

Sachant également, qu'un autre avenant pour 2015 serait envisagé avec la répartition suivante : **performance groupe à 70% et performance individuelle à 30%!**

Ces propositions inacceptables de la direction Groupe, laissent présager des négociations difficiles pour les prochaines augmentations salariales 2015 (NAO) qui vont débuter le 30 janvier prochain.

Nous avons intérêt à rassembler nos forces, pour ne pas laisser la direction nous imposer ses accords régressifs.

Rappelons tout de même que SIDEL B&S dégage des résultats positifs, et que l'actionnaire en tire profit chaque année en soutirant 22 millions d'Euros dans nos caisses!

De l'argent il y en a (voyez le nouvel accueil du triangulaire), et c'est nous tous qui créons les richesses de l'entreprise. La direction doit en tenir compte et les partager comme il se doit!

Nous avons rencontré le DRH Groupe mercredi soir, en marge du Comité de Groupe France qui s'est tenu à Octeville. Nous lui avons fait part de notre position. Nous vous proposons de vous rendre compte de ces différents échanges à travers une réunion d'information syndicale, payée par la direction.

CE JOUR, VENDREDI 23 JANVIER 2015

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

(Heure payée par la direction)

Rdv à 14h30 au restaurant d'entreprise

e-mail: cgt.sidel@wanadoo.fr - tel: 9262

Site: http://syndicatcgtsidel.hautetfort.com

Tract d'information n°310 financé par les cotisations syndicales / janvier 2015



PROJET DE LOI MACRON : LA GALETTE POUR LE PATRONAT !



e 26 janvier 2015, le projet de loi MACRON, intitulé « projet de loi pour la croissance et L'activité » va être débattu à l'Assemblée Nationale.

Une nouvelle fois, le gouvernement veut nous faire croire (après l'accord ANI sur l'emploi en 2013 et le pacte de responsabilité en 2014) que ce projet va favoriser l'emploi. Il n'en est rien, ce n'est qu'une nouvelle étape pour libérer le patronat de toutes contraintes vis-àvis des salariés, en lui laissant toutes libertés d'agir à sa guise, comme cela se fait depuis plus de 30 ans.

Si le projet de loi était adopté

- Plans de licenciements collectifs dans les entreprises (PSE) de plus en plus sauvages, avec des règles de plus en plus arbitraires, et des critères à la seule discrétion des employeurs.
- Possibilité de court-circuiter le droit du travail et la justice prud'homale par « convention » entre l'employeur et le salarié : rien de moins qu'un bond en arrière de 2 siècles!
- Dépossession des élus prud'homaux, de leurs moyens de rendre la justice, renvoyant nombre de litiges vers des juges professionnels.
- Grande difficulté pour le salarié de trouver un défenseur syndical pour le représenter en justice.
- Banalisation du travail du dimanche et de nuit, mettant fin progressivement aux compensations salariales car à terme ce travail ne serait plus exceptionnel.

Et en plus du projet de loi Macron :

- Les propositions du patronat dans le cadre de la négociation en cours sur le « dialogue social » mettent en cause l'existence même des instances représentatives des salariés (CE, CHSCT)!
- La réforme de la médecine du travail, retirée du projet de loi Macron, serait insérée dans un autre projet de loi porté par le ministre du travail dès janvier 2015...



D'autres choix sont possibles pour relancer l'économie et l'emploi, si nous le décidons !

Depuis sa création, la CGT agit pour gagner sur les revendications, pour changer la société, et combat tout recul social. C'est pourquoi nous sommes pour :

- · l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,
- le SMIC à 1700 euros,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- contrer toutes les formes de déréglementation du temps de travail,
- le maintien d'un jour de repos commun : le dimanche,
- limiter au strict nécessaire le travail de nuit, qui détériore gravement à la santé,
- la retraite à 60 ans maximum, à taux plein et la défense de nos régimes de retraite par répartition,
- l'arrêt des licenciements, la résorption du chômage et de la précarité,
- · la défense et le développement des services publics,
- le rétablissement de l'organisation des élections prud'homales au suffrage universel,
- le maintien et l'amélioration de tous les droits des salarié-e-s,
- · la lutte déterminée contre la fraude et l'évasion fiscale,
- la fin des exonérations de cotisations sociales.

Tract d'information n°310 financé par les cotisations syndicales / janvier 2015

Retrait du projet de loi Macron!

Les gouvernements Hollande-Ayrault, puis Hollande-Valls ont poursuivi la libéralisation de l'économie et ont multiplié les cadeaux au patronat au nom de la compétitivité et de la création d'emplois.

Résultat : Nos salaires stagnent, les dividendes flambent et le chômage ne cesse d'augmenter...



En fait, les politiques d'austérité qui sévissent partout en Europe mènent partout aux mêmes conséquences : la pauvreté augmente et les services publics se détériorent.

Le projet de loi Macron prolonge et amplifie la politique du gouvernement menée au service des patrons et des actionnaires.

Après la mise en place du CICE, la loi du 14 juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi », les réformes territoriales, la réforme des retraites, le pacte de « responsabilité », la suppression des élections prud'homales..., c'est une nouvelle attaque contre nos droits.

Dès le lendemain de la présentation du projet Macron au conseil des ministres du 10 décembre, le commissaire européen aux affaires économiques, Pierre Moscovici, exhortait la France à aller encore plus loin

dans la casse des conquêtes sociales.

Au final, ce sera le rapport de forces que nous créerons qui sera déterminant. Les populations belges et italiennes, notamment, l'ont bien compris en se mettant en journées de grève générale à la mi-décembre!

Pour ne pas voir revenir le travail des enfants :

- Avant 1851 : un enfant de moins de 14 ans pouvait travailler jusqu'à 10 h par jour,
- entre 14 et 16 ans : 12 h par jour.

Il faudra attendre 1893 pour voir l'allusion du travail de l'adulte. La loi MACRON, c'est un retour au 19^{ème} siècle.

L'Union des Syndicats CGT du Havre appelle les salarié(e)s à se mobiliser pour exiger le retrait de ce projet de loi et prendre en compte les revendications de la CGT

RASSEMBLEMENT
SOUS-PREFECTURE DU HAVRE
LUNDI 26 JANVIER 2015 11H00
Débrayage chez SIDEL de 10H30 à 12h30